



Politique pour les réservistes, saison 2022-2023

NOTA : La priorité 4 de la politique régissant les réservistes est encore en vigueur pour la saison 2022-2023. Cette politique a pour but de maximiser la rentabilité du Centre dans le court terme. Nous apprécions votre active participation à la vie de notre Centre et nous comptons sur votre fidélité et compréhension pour la saison 2022-2023.

L'objectif de la présente politique est d'encourager la diversification des adhésions, laquelle est essentielle à la viabilité à long terme de notre organisme sans but lucratif. Encourager les non-membres à remplacer leur permet de visiter Curling des Collines, utiliser les installations, vivre notre ambiance bilingue et envisager l'adhésion. Une priorité a été assignée à chaque catégorie de réserviste. Donc, la catégorie ayant la priorité 1 a préséance sur la catégorie ayant la priorité 2, 3 ou 4 et ainsi de suite.

Priorité Catégorie

- 1 Réserviste membre – équipe en bye** : la présente catégorie de première priorité permet à un membre de remplacer dans sa propre ligue lorsque son équipe est en bye. Il n'y aura aucuns frais de réserviste. Curling des Collines priorise le réserviste membre de l'équipe en bye. Les joueurs de l'équipe en bye doivent être contactés et se voir offrir la possibilité de remplacer.
- 2 Réserviste non-membre** : frais de 150 \$ pour la saison, avec une limite de 10 remplacements. Ce paiement permet de remplacer dans toutes les ligues et d'avoir un accès aux séances d'entraînement selon les disponibilités. Le statut sera indiqué dans la liste des réservistes sur le site. Les parties non jouées ne sont pas remboursables. Après 10 remplacements, ce réserviste paiera les frais du réserviste non-membre occasionnel (priorité 3 ci-dessous).
- 2 Réserviste non-membre et *associé** : frais de 175 \$ pour la saison, avec une limite de 10 remplacements. Ce paiement permet de remplacer dans toutes les ligues et d'avoir un accès aux séances d'entraînement selon les disponibilités. Le statut sera indiqué dans la liste des réservistes sur le site. Les parties non jouées ne sont pas remboursables. Après 10 remplacements, ce réserviste paiera les frais du réserviste non-membre occasionnel (priorité 3 ci-dessous).

** Associé : joueur non-membre d'un club au Québec voulant participer à un tournoi au Québec. Le 25 \$ additionnel permet de défrayer l'affiliation à Curling Québec.*
- 3 Réserviste non-membre occasionnel** : frais de 20 \$ par partie pour toutes les ligues de 2 heures et 10 \$ pour toutes les ligues d'une heure. Personne n'ayant pas beaucoup de disponibilité mais qui peut dépanner et permettre à l'équipe de jouer sa partie. Si une ligue à 9 équipes requiert des réservistes après que les joueurs en bye ont été assignés à une équipe, ces réservistes paieront les frais de 10 \$ ou 20 \$ pour jouer.
- 4 Réserviste membre** : frais de 10 \$ par partie pour toutes les ligues de 2 heures et 5 \$ par partie pour toutes les ligues d'une heure.